

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

Doss. 10 /

Doss. 40 /

ENREGISTREMENT DE CHIEN IMPORTE ET/OU DEMANDE D'ANALYSE ADN

➔ SOUHAITEZ-VOUS UNE ANALYSE ADN : OUI / NON

COMPLETER EN LETTRES CAPITALES SVP

Propriétaire(s)

Référence informatique :

Nom		Affixe	
Prénom		☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Monsieur & Madame
Rue		N°	Tel
CP		Localité	E-mail

Chien

Nom du chien	
Race	Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle
N° de Pédigrée	Date de naissance
N° de Tatouage	N° de Chip
N° de Passeport Européen	

Date

Signature(s)

INSTRUCTIONS :

- 1) Renvoyer le formulaire signé accompagné du pédigrée d'exportation original. (VOIR VERSO)
- 2) Pour les chiens dont le pédigrée export ne mentionne pas de numéro d'identification, joindre une copie du certificat d'importation ou autre document d'identification, établi par l'instance compétente du pays d'origine.
- 3) Les frais d'enregistrement et éventuellement d'analyse ADN sont à payer dès réception de la facture au compte Fortis BE19 2100 6340 4912, en mentionnant la communication structurée reprise sur le bulletin de virement annexé à la facture.

Pour info, détail des frais :

Analyse ADN	40,40 €
Inscription registre SRSH	16,19 €
Frais administratifs	26,17 €
Frais d'envoi par courrier recommandé	7,04 €
Total (TVA incluse)	89,80€

(SRSH – 01/06/2013)

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

ENREGISTREMENT D'UN PÉDIGRÉE ETRANGER

Pour qu'un pédigrée étranger puisse être enregistré à la Société Royale Saint-Hubert, il est indispensable qu'il ait été délivré par une Société ou Club reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

Les références de nos consœurs principales sont :

FRANCE : Un « Pédigrée Export » de la Société Centrale Canine.
Avenue Jean Jaurès 155 - F-93535 Aubervilliers Cedex
Tel : +33.1.49.37.54.00 - Fax : +33.1.49.37.01.20
Internet : <http://www.scc.asso.fr> - E-mail : info@scc.asso.fr
N.B. : le document rose intitulé « Certificat de naissance » ne peut être accepté.

ANGLETERRE : Un « Certified Export Pédigrée » et un « Owner Certificate ».
Kennel Club de Londres
1-5 Clarges Street, UK-London W1J 8AB.
Tel: +44 870 606 6750 - Fax: +44 20 7518 1058
Internet : <http://www.the-kennel-club.org.uk>
N.B. : les pédigrées établis par les éleveurs, même accompagnés d'une carte d'enregistrement du Kennel Club, ne seront acceptés en aucun cas.

NEDERLAND : Un « Pédigrée » émis par le « Raad van Beheer op Kynologisch Gebied in Nederland » et un « Export Pédigrée » .
Postbus 75901 - NL 1070 AX Amsterdam
Tel : +31 20 664.44.71 - Fax : +31 20 671.08.46
Internet: <http://www.kennelclub.nl>

U.S.A. : Un « Certified Pédigrée », un « Owner Certificate » et la preuve d'identification fait en Amérique.
5580 Centerview Drive, Raleigh - NC 27606 - U.S.A
Tel : +1 919 233-9767
Internet : <http://www.akc.org>

DEUTSCHLAND : Tout pédigrée préalablement authentifié par le « Verband für das Deutsche Hundewesen », Postfach 10 41 54 - Westfalendamm 174 - DE 44041 Dortmund
Tel : +49 231 565.000 - Fax : +49 231 592.440
Internet : <http://www.vdh.de> - E-mail : info@vdh.de
Et dûment accompagné du certificat pour l'étranger « Anerkennung für das Ausland » ou un « Bescheinigung ».

Les coordonnées des autres sociétés sœurs sont disponibles sur le site internet de la FCI :
<http://www.fci.be>

Veuillez nous renvoyer le formulaire d'enregistrement de chien importé, dûment complété et signé, accompagné du « Export Pédigrée ». La facture vous sera envoyée ultérieurement.

Vous pouvez télécharger ce document sur notre site internet :
<http://www.srsh.be/pages-fr/documents.html>